

2017 - 17 Cycle "Analyse des difficultés liées à la compréhension du langage mathématique" - Module 3 : LES ENONCES COMPLEXES

FORMATION DE :
Claudine DECOUR-CHARLET, Orthophoniste

Espace Vestrepain, 24 rue Vestrepain 31100 TOULOUSE

Le 13/10/2017 de 9:00 à 12:30 et de 13:30 à 17:00

Le 14/10/2017 de 9:00 à 12:30 et de 13:30 à 17:00

CONTACT(S) :
Chloé COLOMBET - sdormp.form@perfectariat.fr

CADRE DE LA FORMATION

Objectifs pédagogiques de la formation :

ATTENTION : il est nécessaire d'avoir suivi les modules 1 et 2 pour suivre le module 3.

Ce stage permet un approfondissement des notions déjà abordées en formation et qui ont pu être expérimentées depuis auprès des enfants. Il a aussi pour objectif un enrichissement de la pratique rééducative. Seront abordés et approfondis :

- Les problèmes multiplicatifs et de succession les différents états, la temporalité algébrique, équivalence numérique, contenant-contenu, le « 1 ».
- Les problèmes de pourcentages / division, fractions, proportions, réversibilité.

Il s'agit de :

Revoir les aspects essentiels étayant les problèmes mathématiques,

Approfondir les notions théoriques,

Détailler et créer des procédures rééducatives,

Moyens d'encadrement, pédagogiques et techniques :

ATTENTION : il est nécessaire d'avoir suivi les modules 1 et 2 pour suivre le module 3.

Chaque demi-journée, un ou deux problèmes seront travaillés sous différentes formes :

Atelier d'exploration - Questionnement - Problèmes à résoudre sur le thème - Aspects théoriques du thème

Atelier d'application pour la rééducation

Distribution de photocopies.

Mise en situation. Apports théoriques

Ateliers en petits groupes. Partage d'expériences.

Un représentant de l'organisme de formation sera présent lors de la formation.

FORMATION SDORMP FORM

Un questionnaire de connaissances et un questionnaire de satisfaction seront envoyés par mail et devront être complétés en ligne dans le délai imparti.

Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation :

Une liste d'émargement sera signée au début de chaque demi-journée.

Moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation :

A l'issue de l'action de formation, une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire. Le suivi de la formation ne donne pas lieu à délivrance de diplôme, certificat ou de tout autre document la sanctionnant.

Public concerné par l'action de formation : Orthophoniste.

PROGRAMME DE LA FORMATION

LES ENONCES COMPLEXES - le 13/10/2017, 1ère ½ journée de 9:00 à 12:30 :

Accueil et tour de table : reprise des exercices du module 1 et 2

Problèmes multiplicatifs et de succession : les différents états, la temporalité algébrique, équivalence numérique, contenant-contenu, le "1".

Problèmes algébriques, écriture au collège, connaissance des propriétés multiplication/division.

Exercices progressifs //mise en atelier.

LES ENONCES COMPLEXES - le 13/10/2017, 2nde ½ journée de 13:30 à 17:00 :

Les problèmes de fractions

Les problèmes de fractions (suite)

LES ENONCES COMPLEXES - le 14/10/2017, 1ère ½ journée de 9:00 à 12:30 :

Les rapports, les pourcentages

Division - proportions, réversibilité.

Ateliers : travail par petits groupes sur les notions vues en début de matinée.

LES ENONCES COMPLEXES - le 14/10/2017, 2nde ½ journée de 13:30 à 17:00 :

Problèmes de proportionnalités (collège)

Applications au collège ou CFA : TVA, etc..



FORMATION SDORMP FORM

ou approfondissement de notions vues dans les 2 journées, en fonction des besoins des stagiaires.
Synthèse et évaluations de la formation

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée de la formation : 14 heures.

Coût de la formation : 340,00 euros TTC.

Participants : 25

Lieu(x) de la formation : Espace Vestrepain, 24 rue Vestrepain 31100 TOULOUSE

INSCRIPTION

Tous les professionnels doivent être inscrits auprès de SDORMP FORM.

Professionnels salariés :

Le professionnel salarié peut se préinscrire auprès de SDORMP FORM, cette inscription devra être confirmée par son employeur.

L'employeur inscrit le professionnel salarié à la formation et règle à SDORMP FORM le coût de la formation.

Une convention sera adressée à l'employeur qu'il devra signer et renvoyer à SDORMP FORM.

Professionnels libéraux :

Le professionnel s'inscrit à la formation et règle à SDORMP FORM le coût de la formation.

Une convention sera adressée au professionnel, qu'il devra signer et renvoyer à SDORMP FORM.